

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 30 janvier 2017 (35ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Aurone GUILBAUD et Jean-Marc VERGNE.

Sont absents : MM. Michel GREFF, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 24 janvier 2017

POINT 1 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MAIRIE

Dans le cadre des travaux de rénovation à la mairie, le Maire propose les travaux supplémentaires suivants :

*Peinture :

- Mise en peinture du couloir d'entrée et des menuiseries au rez-de-chaussée
- Mise en peinture du garde-corps, main courante, limon, plinthes et tablettes de fenêtres de la cage d'escalier

Montant du devis des Peintures MAYER 1 853.38 € HT.

*Menuiserie :

- Fourniture et pose de tablettes de fenêtres en stratifié blanc pour les bureaux de l'étage et les 2 couloirs

Montant du devis des Ets BOUR : 593.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 2 devis et charge le Maire de la réalisation de ces travaux.

POINT 2 - REMPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. Germain JAMING, Adjoint chargé des travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer en raison de sa vétusté la chaudière de l'école par une chaudière au gaz naturel.

Devis estimatif pour l'installation d'une chaudière à condensation : 10 703.00 € HT.

Le Maire propose de faire une demande de subvention à GRDF ainsi qu'à M. Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, au titre de la réserve parlementaire (Montant: 2 000.00 €). Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de déposer les demandes de subvention et de raccordement gaz auprès de GRDF.

POINT 3 - TRAVAUX RUE PRINCIPALE

L'aménagement du secteur Rue Principale comprend les travaux d'effacement de réseau, d'aménagement de la voirie, la rénovation de la conduite AEP ainsi que la sécurisation devant l'école.

Le Maire présente le plan d'ensemble des aménagements projetés. Suite aux différentes remarques, une réunion de la Commission des Travaux est prévue au courant du mois de février.

POINT 4 - MISE EN PLACE COIN NATURE ECOLE PRIMAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'école primaire de LIXING a prévu de réaliser un coin nature (jardin) et souhaite solliciter par l'intermédiaire de la commune une subvention de 500.00 € proposée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour les Territoires à Energie Positive pour la Puissance Verte dont fait partie la CASC.

Montant estimatif des dépenses : 625.00 € TTC (Matériel de jardinage, semences, plantes). Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention particulière d'appui financier pour le déploiement de 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges et de faire la demande de subvention de 500.00 €.

POINT 5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente de l'immeuble cadastré Section 2 n° 348 Village d'une superficie totale de 871 m².

POINT 6 - TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé des logements communaux, informe le Conseil Municipal des travaux de rénovation réalisés dans le logement communal n° 5, à savoir peinture, remplacement des sanitaires et revêtement de sol.

En raison de ces travaux d'amélioration, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel de ce logement à 245.00 €.

POINT 7 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune. Le Maire propose le versement d'une subvention de 324.00 €.
Le Conseil Municipal donne son accord pour ce versement.

POINT 8 - PLAN LOCAL D'URBANISME - TRANSFERT DE COMPETENCE

- .Vu les articles L5211-17 et L5216-5 du code général des collectivités territoriales ;
 - .Vu les articles L121-1 et L151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
 - .Vu la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136 ;
 - .Considérant que l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR a instauré le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités qui sera effectif à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017 ;
 - .Considérant que cette même loi prévoit une exception permettant le blocage du transfert, dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ;
 - .Considérant l'attachement du Conseil Municipal à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- le Conseil Municipal
- décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

POINT 9 - DIVERS - INFORMATIONS

Le Maire fait le point sur les divers chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 03/02/2017

Le Maire,

